

# « Je crée ma boîte » : Xavier Merle l'a fait !

La Chambre de commerce organise trois forums de la création d'entreprise. Cet habitant de Vazins vient de lancer IR Vision. Témoignage.

« J'ai toujours voulu être autonome, même quand j'étais salarié. J'ai toujours rêvé de faire mon petit business, dans mon coin. Des idées d'entreprises, j'en avais quatre par semaine. Je les soumettais à ma femme : en général, elles ne valaient rien. Celle-là, elle l'a retenue.

J'ai travaillé pendant quinze ans dans un bureau de contrôle, avec délégation sur certains contrôles liés au droit du travail dans l'industrie : circuits électriques, machines dangereuses, appareils de levage. C'est sur ce savoir-faire-là que je me base.

Mais en allant plus loin : le bureau de contrôle s'arrête au constat. Moi, ce que je sais faire et ce que je propose, c'est un véritable diagnostic, avec des préconisations précises pour effectuer les réparations.

Cette activité, je l'ai étendue : les compagnies d'assurance demandent à certaines activités à risque (minoterie, chimie, mécanique générale...) d'avoir un contrôle de leurs installations par caméra infrarouge. Pour être agréé, j'ai investi dans une caméra certifiée, et suivi une formation pour être opérateur certifié.

## « Ça m'a pris un an »

Avec ce matériel, il me paraissait intéressant d'aller aussi sur le marché des particuliers, pour détecter les déperditions de chaleur dans leur maison ou dans leur système de chauffage et, comme je le fais pour les entreprises, de faire des propositions détaillées d'intervention, y compris en donnant mon avis sur les devis présentés par les artisans.

Avec l'augmentation du coût de l'énergie et les réglementations qui



Xavier et Jacqueline Merle, associés dans l'entreprise de contrôle par caméra infrarouge qu'ils viennent de créer à Vazins.

évoluent, tout le monde me disait que c'est un marché qui est en plein développement.

Créer l'entreprise, ça m'a pris un an. Avec ma femme. C'est mon associée. Elle a été achetée dans l'industrie et commercial export, et cherche actuellement un emploi... avant, peut-être, de devenir salariée de notre société.

On a participé au forum de la chambre de commerce en 2007, et

rencontré un expert-comptable et un notaire, pour savoir quel statut choisir. Après j'ai passé six mois à étudier le marché et à choisir le fournisseur de la caméra thermographique : là, il ne faut pas se tromper, parce que tout repose là-dessus. J'ai choisi d'investir dans le matériel le plus perfectionné.

La caméra, la formation, la communication : au total, c'est 100 000 €. Il a fallu convaincre les banques. Ce qui

a été déterminant, c'est que le projet a été validé par le comité technique création d'entreprise de la chambre de commerce.

Ça nous a permis de préciser des choses, et avec la validation Chambre de commerce, on a une garantie de 45 000 € auprès des banques paritaires, ça aide à trouver du crédit... »